



Golf de Touraine

Ballan-Miré, le 26 février 2025

Objet : Assemblée Générale Ordinaire 2025

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du Golf de Touraine le :

Samedi 22 mars 2025 à 16h au Golf de Touraine

Vous trouverez, jointe à la présente convocation :

- ☞ un extrait du règlement électoral ;
- ☞ 1 enveloppe **bulle** destinée au vote des résolutions ;
- ☞ 1 enveloppe **bleue** destinée au vote pour l'élection des membres du Comité de direction ;
- ☞ les bulletins de vote ;
- ☞ 1 enveloppe blanche à nous retourner pour voter par correspondance.

Cette année, vous pourrez voter par correspondance jusqu'au vendredi 21 mars ou en présentiel lors de l'Assemblée Générale accessible à tous.

L'**ordre du jour** est le suivant selon les résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2024 ;
- Rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes 2024 ;
- Approbation du budget 2025 ;
- Compte rendu des activités sportives 2024 ;
- Rapport moral 2024 ;
- Election au comité de direction, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts selon le règlement électoral ;
- Questions diverses.

Tous les documents que vous souhaitez consulter (bilan et compte de résultat détaillés, rapports, liste des candidats) seront à votre disposition à l'accueil à partir du 1er Mars 2025 et sur une page confidentielle du site accessible à l'adresse suivante :

<https://www.golfdetouraine.com/assemblee-generale/>

Le mot de passe est le suivant: MembreAS2025

Utilisation des bulletins de vote (extrait du règlement électoral)

Le vote s'effectuera soit :

- ☞ par correspondance, à l'aide des bulletins et enveloppes mis à disposition avec la convocation qui sera envoyée au plus tard 15 jours avant la date des élections soit le jeudi 06 mars 2025.
 - ☞ lors de l'assemblée générale pour les membres n'ayant pas voté par correspondance.
- ☞ Le vote par correspondance sera opérationnel jusqu'au 21 mars 2025:

Vous voterez en mettant

- le bulletin de vote des résolutions de l'assemblée ordinaire dans l'enveloppe **bulle**;
- le bulletin de vote comportant **au maximum 5 noms non barrés** dans l'enveloppe **bleue**.

Puis vous mettrez les **2 enveloppes dans l'enveloppe blanche**, prévue pour le renvoi en prêtant attention à ce que votre nom apparaisse clairement sur cette enveloppe.

Ensuite vous aurez 2 possibilités :

1 - Soit vous déposez l'enveloppe à l'accueil du golf et signez le registre prévu à cet effet. Il n'est alors pas nécessaire de joindre la photocopie de votre Carte d'Identité ou de votre Passeport

2 - Soit vous timbrez au tarif normal et postez l'enveloppe blanche afin qu'elle arrive au plus tard le vendredi 21 mars 2025 au Golf. Attention, vous devrez **svp joindre une photocopie de votre Carte d'Identité ou de votre Passeport dans votre enveloppe blanche** afin de sécuriser l'ensemble des votes arrivant par courrier et faciliter le contrôle du Bureau de vote.

Important : les votes seront exprimés à **bulletin secret**. L'enveloppe blanche nominative servira uniquement pour l'enregistrement de votre vote et le comptage. Une fois votre enveloppe blanche ouverte, les enveloppes « bulles » et « bleues » ne seront pas ouvertes et seront mélangées à toutes les autres enveloppes. **Votre vote restera donc confidentiel durant toute la durée du processus électoral.**

- ☞ Vote le jour de l'assemblée générale :

Les membres n'ayant pas voté par correspondance pourront voter durant l'Assemblée Générale

Dans l'attente de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette Assemblée Générale, croyez, Chers membres, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Secrétaire Général,

Didier RUBY